

En conclusion, nous observons une volonté politique à valoriser le différentiel frontalier franco-belge au profit des personnes âgées ; ainsi s'exprime la volonté de la construction européenne dans sa dimension sociale... Par contre, l'exemple suisse souligne le poids des particularismes réglementaires, notamment à l'échelle cantonale.

Ainsi, la nature des frontières n'est pas la même selon les dyades, même entre des espaces où les règles économiques sont apparemment très proches. La dimension politique de la coopération est un élément déterminant dans la dévaluation des frontières. Cette étude souligne bien la diversité actuelle des frontières étatiques européennes et permet de différencier celles qui sont internes à l'UE des autres.

6. L'aménagement du territoire réunionnais face au vieillissement de la population

Frédéric Sandron

La question de la population est omniprésente de très longue date à la Réunion. Jusqu'au début du XX^e siècle, les Gouverneurs et responsables successifs se sont toujours inquiétés de la disponibilité en main-d'œuvre, servile ou libre, pour assurer le fonctionnement d'une économie agricole, qu'elle soit caféière ou sucrière. La départementalisation n'a pas changé cet intérêt porté aux variables démographiques puisque, dans les années 1960-1970, les autorités ont impulsé une politique volontariste d'émigration, tandis que la baisse de la fécondité était, elle aussi, un objet d'intervention publique.

Depuis les années 1980, avec la politique de décentralisation, la variable démographique s'inscrit dans une perspective plus intégrée aux sphères économiques et sociales, ainsi qu'à l'aménagement du territoire. Un des défis à relever dans les prochaines années et décennies va être de prendre en compte les besoins et les attentes d'une population dont la transition démographique n'est pas achevée mais dont le processus de vieillissement est déjà en cours.

Dans cette perspective, analysons quelques implications socio-économiques du vieillissement de la population réunionnaise. La première section étudie le processus de la transition démographique qu'a connu la population pour mieux en comprendre la situation démographique actuelle. Une deuxième section s'intéresse aux conséquences spécifiques de la dynamique de la population réunionnaise sur son vieillissement actuel et futur. La section suivante étudie les grandes thématiques directement liées à la question du vieillissement démographique : santé, logement, emploi, choix résidentiel des retraités.

a. Une transition démographique très rapide

Depuis l'origine de son peuplement en 1663 jusqu'au début du XX^e siècle, la dynamique de la population réunionnaise est relativement chaotique (Dumont, 2000) eu égard aux épidémies, aux crises de mortalité aiguë et au mode de recrutement par immigration des travailleurs. Serviles puis salariés, leur effectif était directement fonction des besoins d'une économie entièrement tournée

vers l'agriculture. Le nombre de recrutements était donc fort fluctuant au fil des années. En outre, ils concernaient en grande majorité des hommes, créant un déséquilibre du taux de masculinité en leur faveur.

On peut dater aux années 1930 la baisse de la mortalité, puis le blocus maritime pendant la Seconde Guerre mondiale, les difficultés d'approvisionnement et les cyclones vont la contrecarrer. En 1951, cinq ans après la départementalisation, le taux de mortalité infantile est de 164 pour mille (Festy et Hamon, 1983) et l'espérance de vie à la naissance de 50,5 ans. À la même date, le taux brut de natalité est supérieur à 50 pour mille, chiffre extrêmement élevé. À partir des années 1960, des moyens conséquents de la part de l'État sont mis à la disposition du territoire réunionnais. La politique sanitaire et de santé, ainsi que le développement économique permettent une réduction extrêmement rapide de la mortalité suivie par celle de la natalité.

Mais le décalage, classique dans le schéma de la transition démographique (Dumont, 2004), entre la baisse de la mortalité et celle de la natalité entraîne une croissance naturelle exceptionnellement forte de la population dans les années 1950 et 1960. Sur la période 1954-1961, les taux de croissance annuels avoisinent les 3,5 %, taux équivalent à un doublement de la population tous les vingt ans. Face à cette dynamique démographique sans précédent dans l'histoire de l'île de la Réunion, dans les années 1960, les pouvoirs publics prennent des mesures pour atténuer cette croissance en instaurant d'une part une politique de limitation des naissances, alors que la politique de la métropole est plutôt nataliste, et d'autre part une politique incitative à l'émigration à travers le Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer (BUMIDOM).

b. Les aspects démographiques du vieillissement de la population

La baisse rapide de la fécondité est la cause principale du vieillissement de la population réunionnaise. L'indice de fécondité est passé de 6,7 enfants par femme en 1965 à 2,4 en 1993, valeur autour de laquelle il oscille jusqu'à aujourd'hui. En deuxième lieu, l'allongement de l'espérance de vie vient amplifier le phénomène. En cinquante ans, elle a progressé de 25 années, atteignant 75,5 ans en 2003, tout en conservant des écarts entre les sexes parmi les plus importants du monde, puisque l'espérance de vie féminine est égale à 79,8 ans contre 71,3 ans pour les hommes (INSEE, 2004).

Consécutivement à ces deux phénomènes, la part des moins de vingt ans dans la population est passée de plus de la moitié en 1967 à un peu plus du tiers en 1999 (tableau 1). Au cours de cette même période, la proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus a doublé, passant de 5 à 10 %.

Tableau 29
La répartition de la population de la Réunion par groupe d'âges

%	0-19 ans	20-59 ans	60 ans ou plus
1954	52,1	42,6	5,3
1961	54,0	40,7	5,3
1967	56,3	38,4	5,3
1974	54,1	39,9	6,0
1982	49,0	44,0	7,0
1990	40,0	51,4	8,6
1999	36,2	53,8	10,0

Source : Chiffres INSEE, recensements.

Tableau 30
Proportion de la population de 60 ans ou plus à la Réunion

%	Proportion des 60 ans ou plus (%)
2000	10,0
2005	10,8
2010	12,0
2015	14,0
2020	16,2
2025	19,4
2030	22,1

Source : Nos calculs à partir des projections de l'INSEE (scénario central).

Si la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus reste, au début des années 2000, bien en deçà des valeurs observées dans l'ensemble des pays développés, le vieillissement est néanmoins largement enclenché. L'INSEE projette une accélération importante du phénomène à partir de 2010, date à laquelle la part des personnes âgées de 60 ans ou plus augmenterait d'au moins deux points tous les cinq ans (tableau 2).

En 2030, selon le scénario central des projections de l'INSEE, 22 % de la population sera âgée de 60 ans ou plus. La moyenne d'âge de la population s'élèverait de 30 ans en 1999 à 38 ans en 2030. En nombre absolu, les jeunes de moins de vingt ans seraient à peu près aussi nombreux qu'aujourd'hui, tandis que les personnes âgées de 60 ans ou plus verraient leur effectif multiplié par trois. La concentration temporelle du vieillissement de la population réunionnaise est donc une spécificité dont les conséquences doivent absolument être prises en compte dans toute prospective territoriale.

c. Quelques questions liées au vieillissement

Le processus de vieillissement d'une population est prévisible, il est bien connu ainsi que ses conséquences socio-économiques. L'augmentation de la part des personnes âgées nécessite un renouvellement, un élargissement ou une adaptation des infrastructures qui leur sont spécifiquement destinées, comme les maisons de retraite. Le système de soins doit lui aussi être adapté. Enfin, des variables culturelles et sociales interviennent dans la manière d'appréhender le vieillissement de la population : solidarité familiale envers les

personnes âgées, relations entre les générations, rôle et place des seniors (Hoarau, 2001). Détaillons quelques-uns de ces points.

Santé et prise en charge des personnes âgées

Le rôle des pouvoirs publics réunionnais en matière de prise en charge des personnes âgées s'appuie sur le contrat social du schéma départemental et sur le schéma gérontologique. En 2000, le deuxième schéma gérontologique a été adopté par le département. Son axe stratégique principal est orienté vers le maintien à domicile des personnes âgées.

L'APA, qui a remplacé en 2002 la Prestation spécifique dépendance (PSD), est une pièce maîtresse dans ce dispositif. Environ 7 000 Réunionnais âgés de 60 ans ou plus en bénéficient en 2003. Le montant moyen de l'allocation est de 600 euros mensuels versés directement à la personne concernée. Cette somme est attribuée aux « personnes âgées dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à leur état physique ou mental ».

L'APA concerne une aide à domicile ou en établissement. À domicile, elle couvre les dépenses nécessaires à une personne pour accomplir les tâches quotidiennes de la vie courante. Il peut s'agir de la rémunération d'une aide-ménagère, de portage de repas, d'aide à domicile, de garde de jour, de menus travaux d'aménagement du logement, ou encore d'une aide technique pour l'achat d'un fauteuil roulant ou d'un lit médicalisé. En établissement, l'APA participe à la couverture des frais déterminés en fonction de la perte d'autonomie de la personne.

Le département de la Réunion affiche sa volonté de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Cette politique est sans doute une des raisons du faible taux de placement en institution des personnes âgées, soit seulement 1,5 % de personnes âgées de 60 ans ou plus hébergées en institution en 1999, contre 7,1 % en métropole (Catteau, 2001). Pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, en 1997, ces taux sont respectivement de 6,8 % à la Réunion et 17 % en métropole.

La prospective en matière de santé et de prise en charge d'une population en vieillissement ne doit pas se contenter de prolonger des tendances corrigées du nombre de personnes âgées. Certains points sont techniquement acquis, comme le doublement du nombre de décès d'ici à 2030, lié à la croissance de la population et à son vieillissement. Mais de toute évidence, il faut aussi tenir compte des transformations structurelles et des mentalités. Ainsi, l'augmentation continue de l'espérance de vie, projetée par l'INSEE avec un gain de quatre ans de 2000 à 2030, induirait des changements dans la structure des maladies, par exemple une prévalence plus forte de la maladie d'Alzheimer. Il peut être intéressant de détailler alors davantage l'évolution des classes d'âges au sein même des personnes âgées de 60 ans ou plus.

Tableau 31
Type d'hébergement des personnes âgées prises en charge à la Réunion

	1990	1992	1994	1996	1999
Hospice	120	120	120	90	0
Maison de retraite	671	673	754	737	918
Foyer	75	75	71	131	40
Long séjour	51	63	86	81	79
Hébergement temporaire	28	6	3	3	3
Total	945	937	1034	1042	1040

Source : DRASS in Catteau, 2001.

Tableau 32
Effectif et répartition détaillés de la population âgée de 60 ans ou plus à la Réunion

Âge	Effectif 2000	Effectif 2030	Effectif supplémentaire de 2000 à 2030	Coefficient multiplicateur de 2000 à 2030	Proportion parmi les 60 ans + en 2000	Proportion parmi les 60 ans + en 2030
60-64	21 960	64 668	42 708	2,9	30,5	28,3
65-69	16 601	58 953	42 352	3,6	23,1	25,8
70-74	13 255	41 390	28 135	3,1	18,4	18,1
75-79	9 813	29 385	19 572	3,0	13,6	12,9
80-84	5 652	17 476	11 824	3,1	7,9	7,7
85-89	3 008	9 275	6 267	3,1	4,2	4,1
90-94	1 250	4 990	3 740	4,0	1,7	2,2
95 +	424	2 056	1 632	4,8	0,6	0,9
Total	71 963	228 193	156 230	3,2	100,0	100,0

Source : nos calculs à partir des projections de l'INSEE (scénario central) in Actif et al. 2002.

La question de la prise en charge et du maintien à domicile dépend des politiques publiques, mais aussi des solidarités individuelles et familiales. Le soutien est d'abord le fait du conjoint. En 1997, 56 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent avec leur conjoint (Catteau et Galmiche, 2003). On compte une personne de 60 ans ou plus sur cinq qui vit seule, une sur six pour les 60-74 ans et une sur quatre pour les 75 ans ou plus. Le soutien intergénérationnel des enfants est encore très vivace à la Réunion, mais il ne faut pas négliger pour autant le soutien intragénérationnel apporté par le conjoint, les frères et sœurs ou les voisins et amis (De Jong Gervield, 2004). Une des inconnues dans ce schéma est la transformation des structures familiales et donc des modalités de solidarité familiale observées au cours des dernières décennies, qui permettront ou non aux personnes âgées de continuer de bénéficier d'une aide familiale, en sus des aides apportées par les professionnels et les services rémunérés.

Logement et doublement du nombre de ménages

La demande de logement devrait augmenter considérablement puisque selon le scénario central des projections de l'INSEE, entre 2000 et 2030, le

nombre de ménages doublerait. Le vieillissement de la population est responsable des deux tiers de ce doublement, les migrations et l'accentuation du phénomène de décohabitation étant à l'origine de l'autre tiers (Actif et al., 2002). Il va falloir construire en trente ans davantage de logements qu'il en existe aujourd'hui à la Réunion. L'INSEE estime en effet que, toujours selon le scénario central des projections, environ 205 000 logements neufs supplémentaires devront être construits sur la période 2000-2030, auxquels il faut ajouter 45 000 logements neufs pour renouveler le parc des logements vétustes, soit au total 250 000, à comparer aux 238 000 logements recensés en 1999 (INSEE, 2004).

Tableau 33
Évolution du nombre de ménages et de logements nécessaires
à la Réunion

	2000	2010	2020	2030
Nombre de ménages	222 512	285 103	349 651	406 707
Taille des ménages	3,22	2,92	2,69	2,53
Nombre de logements nécessaires	247 236	316 781	388 501	451 897

Source : INSEE (scénario central) In Actif et al. 2002.

Outre les variables de stock de logements, il est nécessaire de prendre aussi en compte les variables de flux. Celles-ci concernent la mobilité et la migration, ainsi que les différents besoins en logement au cours du cycle de vie des individus. Comme en métropole, on observe une progression des familles monoparentales, de la cohabitation, du divorce, une diminution de la part des familles nombreuses et du mariage, une progression du nombre de personnes seules, ce dernier phénomène étant lié au vieillissement de la population. Une autre inconnue concerne la solidarité future des enfants vis-à-vis de leurs parents. La montée de l'activité féminine permettra-t-elle de dégager suffisamment de temps pour s'occuper de son couple, de ses enfants, mais aussi d'un ou de ses deux parents ? La politique d'encouragement à la mobilité des jeunes vers la métropole ou vers l'international est-elle compatible avec ce qu'on pourrait appeler la solidarité de proximité intergénérationnelle ? Au total, il faudra sans doute composer avec des trajectoires de vie plus complexes. Ceci exige une politique du logement plus réactive, prenant en compte ces schémas transitoires et ces successions de tranches de vie.

Économie résidentielle : migration de retraités

Avec le vieillissement de la population, se pose la question de la répartition spatiale des personnes âgées de 60 ans ou plus.

Politiquement, l'augmentation de la part des personnes âgées pourrait inciter certaines communes à jouer la carte de l'attractivité. Mais l'équation est complexe car plusieurs sous-populations de retraités sont à considérer. Primo, il y a les habitants présents, les résidents, retraités et futurs retraités, dont la structure des âges n'est pas identique dans toutes les communes. Secundo, les

migrations internes dans l'île de la Réunion ne concernent pas que les actifs, mais aussi les retraités. Tertio, les flux migratoires extérieurs, qui viennent en grande majorité de la métropole, s'ils concernent jusqu'à maintenant les actifs, peuvent néanmoins s'orienter de manière croissante vers les retraités, ne serait-ce que pour des périodes de quelques mois par an. Quarto, la grande inconnue est le taux de retour des Réunionnais partis travailler vers l'âge de vingt ans dans les années 1970 en métropole. Reviendront-ils massivement à la Réunion à l'âge de la retraite ?

La question décisive à l'intersection du vieillissement de la population et de l'aménagement du territoire est donc ici de savoir s'il est préférable de privilégier quelques zones dans l'accueil des retraités ou bien de tenter de minimiser la ségrégation démographique et spatiale. La première solution a l'avantage de procurer des économies d'échelle, la seconde de proposer un développement plus équilibré spatialement en termes de structure d'âges.

En conclusion, de la création en 1889 du premier hospice réunionnais, dénommé « Le dépôt », aux schémas gérontologiques contemporains, la question de la prise en charge des personnes âgées n'est plus la même. Elle revêt aujourd'hui une importance accrue dans le contexte démographique qui est celui du vieillissement de la population réunionnaise, processus en cours dont l'accélération est programmée à partir de 2010.

Cette réflexion prospective ne peut à notre sens faire l'économie de déterminer ses échelles spatiales : villes/campagnes, Hauts/Bas, régions Est/Nord/Ouest/Sud.

7. Identifier et projeter la « gérontocroissance » : l'exemple d'une grande commune francilienne

Pascal Fuchs

a. La première prise de conscience : le « vieillissement par le haut »

En 2002, lors de la restitution d'une analyse détaillée des résultats du recensement de 1999, les élus de la commune de Montreuil (département de Seine-Saint-Denis faisant parti de la région Île-de-France) prennent conscience pour la première fois du phénomène de gérontocroissance.

Les effets contraires des évolutions naturelle et migratoire

Pendant la dernière période intercensitaire, entre 1990 et 1999, la population¹ de Montreuil diminue de plus de 4 000 personnes. Avec 90 674 habitants, Montreuil retrouve sa place de 4^e commune d'Île-de-France comme en 1982, devancée en 1999 par Argenteuil qui reprend ainsi la 3^e place subtilisée par Montreuil en 1990.

1. Rappelons qu'en France, seule la prise en compte de la population dite sans doubles comptes livre les réalités démographiques, ce qui n'est pas le cas de la population dite légale. Cf. Dumont, G.-F., *Démographie*, Paris, Dunod, 1992.

Sandron Frédéric. (2006)

L'aménagement du territoire réunionnais face au
vieillissement de la population

In : Dumont G.F. (ed.) Les territoires face au vieillissement en
Europe : géographie - politique – prospective

Paris : Ellipses, 193-199. (Carrefours). ISBN 978-2-7298-2926-
1